

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DFPE 456 Subvention (393.222 euros) et convention avec l'association ABC Puériculture pour l'aménagement de locaux 21, rue Ramponeau (20^e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association "ABC Puériculture", pour l'aménagement de locaux 21, rue Ramponeau (20^e) en vue de la création d'un établissement multi-accueil de 20 places à cette adresse et lui propose l'attribution d'une subvention dans le cadre de la convention au dit établissement pour un montant total de 393.222 euros.

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 5 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "ABC Puériculture" (N° SIMPA : 17957 – N° Dossier 2013_ 08082) ayant son siège social 9, rue La Fontaine (16^e), une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative aux modalités d'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention de 393.222 euros est allouée à l'association "ABC Puériculture", pour l'aménagement de locaux 21, rue Ramponeau (20^e), en vue de la création d'un établissement multi-accueil de 20 places à cette adresse.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 204, nature 2042, rubrique 64, ligne E0004, mission 90010-99-040, exercice 2013, du budget d'investissement de la Ville de Paris et, sous réserve de la décision de financement pour les exercices ultérieurs.